



**CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE N'EST PAS POUR DISTRIBUTION AUX ÉTATS-UNIS,
NI AUX AGENCES DE NOUVELLES AMÉRICAINES**

Pour diffusion immédiate

TSX : FER

**CENTURY ACQUIERT LES ACTIONS DE CHAMPION POUR COMPLÉTER 100% DE L'ACTIONNARIAT DU
PROJET D'ATTIKAMAGEN À TRAVERS LABEC CENTURY/WISCO**

Toronto le 2 octobre 2013 – Les Mines de fer Century (« Century » ou « la Société ») a le plaisir d'annoncer qu'elle a conclu une entente pour acquérir le solde du projet d'Attikamagen (« le projet ») par la voie de sa filiale à part entière « Labec Century » de Champion Iron Mines Limited (« Champion »). Une fois la transaction entérinée, Century détiendra, directement et indirectement, avec Labec Century Iron Ore Inc. (« Labec Century ») une participation de 100% dans le projet. Labec Century est une coentreprise avec WISCO Canada Attikamagen Resources Development & Investment Limited (« WISCO Attikamagen ») consacrée au développement du projet, détenue à 60% par Century Iron et à 40% par WISCO Attikamagen.

En contrepartie de l'acquisition, Century émet 2 000 000 actions ordinaires supplémentaires et 1 000 000 de bons de souscription exerçables soit i) à l'anniversaire de la date de clôture (avant ou le 29 novembre 2013) au prix de 0,75\$ à l'unité; (ii) suite au premier anniversaire de la date de clôture et jusqu'au deuxième anniversaire de la date de clôture, aux prix de 1,00\$ à l'unité; (iii) après le deuxième anniversaire de la date de clôture et jusqu'au troisième anniversaire de la date de clôture au prix de 1,50\$ à l'unité; (iv) après le troisième anniversaire de la date de clôture et jusqu'au quatrième anniversaire de la date de clôture au prix de 2,00\$ à l'unité; et (v) après le quatrième anniversaire et jusqu'au cinquième anniversaire de la date de clôture, au prix de 2,50\$ à l'unité. De plus, Champion recevra une redevance de 2% du revenu net de fonderie provenant du fer et autres minerais produit au Projet.

La transaction a été approuvée par le Conseil d'administration de Century, mais est sujette à l'approbation de la Bourse de Toronto.

M. Sandy Chim, Président et chef de la direction de Century a déclaré : « Nous sommes très heureux d'avoir conclu cette entente d'acquisition avec notre partenaire en coentreprise, Champion, pour assumer 100% du projet du Lac Attikamagen. Il s'agit d'un important pas en avant suite à l'investissement de 20 millions de dollars de WISCO que nous avons annoncé la semaine dernière. WISCO a maintenant investi un total de 40 millions de dollars pour compléter l'acquisition de sa participation de 40%. La transaction revient au bénéfice des actionnaires et des partenaires stratégiques de la Société. Nous sommes maintenant en mesure de développer le projet et de le mener à bon port avec une base d'actionariat simplifiée à 60/40 entre Century et WISCO.

« Au cours des dernières années, nous avons fait des investissements importants dans l'exploration et le développement du projet, avec d'excellents résultats. Joyce Lake est la composante la plus avancée du projet. Une évaluation économique préliminaire a été complétée en avril et nous avançons vers l'étape de l'étude de faisabilité. De plus, nous nous attendons à ce que notre programme de forage d'automne, actuellement en cours à Joyce Lake, étende et bonifie la base de ressource utilisée lors de l'évaluation économique préliminaire. »

Au sujet de Century

Century est une entreprise d'exploration et de développement consacrée à l'exploration et au développement potentiel de projets de fer au Canada. La Société détient des intérêts importants dans plusieurs propriétés dans l'ouest du Québec, dans la région prolifique de production de minerai de fer de la Fosse du Labrador dans l'est du Québec, et dans l'ouest de Terre-Neuve-et-Labrador. Century compte deux principaux partenaires stratégiques en WISCO Resources et Minmetals Exploration & Development (Luxembourg) Limited S.à.r.l., deux sociétés d'état chinoises détenant les ressources financières et techniques permettant de lui fournir du financement et des expertises techniques pour l'exploration et le développement de l'ensemble de ses projets.

Les Mines de fer Century détient des intérêts dans les projets d'exploration miniers suivants, situés dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador :

- Le projet d'**Attikamagen** dans lequel Labec Century Iron Ore Inc. (« Labec Century ») détient une participation indirecte et directe Labec Century (« Labec Century ») qui, suite à la clôture de la transaction (le sujet de ce communiqué) sera de 100%. Labec Century est une coentreprise dont Century détient 60% et WISCO Attikamagen 40%. Le projet de DSO de Joyce Lake à Attikamagen est en phase de développement; il s'agit du gisement le plus avancé quant à l'estimation de ressources conforme à la NN 43-101 et l'évaluation économique préliminaire affichée sur SEDAR et sur le site de la Société;
- Le projet de **Sunny Lake**, une coentreprise de Century et de WISCO International dans le cadre de l'entente de coentreprise de Sunny Lake, tel qu'annoncé par Century le 29 novembre, 2012.

- Le projet de **Duncan Lake**, dans lequel Century détient une participation accumulée de 65% en vertu d'une entente d'option et de coentreprise avec Augyva Mining Resources Inc. (TSX-V: AUV) (« **Augyva** »). Century a signé une entente-cadre de coentreprise avec WISCO qui permet à WISCO d'acquérir une participation de 40 % dans le projet Duncan Lake; et
- Les projets **d'Astray, de Grenville, de Menihék et de Schefferville**, récemment acquis d'Altius Minerals Corp. (TSX:ALS) détenus à 100 % par Century, sauf le projet Astray, dont Century a vendu une participation de 80 % et conservé une participation de 20 %.

L'objectif de la Société est d'accroître la valeur pour les actionnaires par le développement des projets de fer au Canada et de devenir un grand producteur de minerai de fer canadien. Site Web des Mines de fer Century : www.centuryiron.com

Bob Leshchyshe, MBA, CFA
 Vice-Président, Développement corporatif et relations avec les investisseurs
 416-977-3188, Ext. 109
 bob.leshchyshe@centuryiron.com

Pauline Couture
 PCA
 514-927-8424
pmc@pcassociates.ca

MISE EN GARDE SUR LES RENSEIGNEMENTS PRÉVISIONNELS

Ce communiqué peut contenir des renseignements prévisionnels au sens des lois applicables sur les valeurs mobilières. Les renseignements prévisionnels portent sur l'avenir plutôt que sur le passé. Dans ce contexte, les énoncés portent souvent sur le rendement attendu des affaires et des finances, et contiennent souvent des mots tels que « prévoit », « croit », « planifie », « estime », « s'attend à » et « a l'intention de » ou une autre expression semblable, ou des énoncés selon lesquels tel ou tel action ou événement « pourrait » ou « devrait » se produire ou être entrepris. Tout énoncé, hormis ceux portant sur des faits historiques, peut être inclus sans limites; les énoncés au sujet de la production future, les coûts d'exploitation et capitaux à l'avenir, pour le projet de DSO de Joyce Lake, les détails des besoins en infrastructure, l'exploration et le développement futurs au projet de DSO de Joyce Lake et la clôture de la transaction proposée avec Champion sont des énoncés prévisionnels. De par leur nature, les énoncés prévisionnels traitent de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus, qui pourraient faire en sorte que nos résultats, performances ou réalisations diffèrent de façon déterminante de ceux prévus ou décrits lors de tels énoncés prévisionnels. Ces facteurs peuvent comprendre, entre autres, les risques suivants : le besoin d'un financement supplémentaire; les risques d'exploitation associés à l'exploration minière; la possibilité que les analyses ne puissent pas être validées sur une plus grande échelle; le besoin de permis; les fluctuations dans les prix des matières premières; les questions de titre; les réclamations pour la responsabilité environnementale et les assurances; la dépendance auprès du personnel clé; les conflits d'intérêts potentiels parmi certains cadres, administrateurs ou promoteurs

avec certains autres projets; l'incapacité de conclure des ententes d'utilisation des infrastructures ferroviaires, portuaires ou énergétiques; les mésententes avec des groupes autochtones; l'absence de dividendes; la concurrence; la dilution; la volatilité du prix de notre action, le volume et les risques additionnels identifiés dans la section « Facteurs de risque » du bulletin d'information annuel de la Société pour l'année fiscale terminée le 31 mars 2013, d'autres rapports et soumissions auprès de la Bourse de Toronto (TSX) et d'autres autorités canadiennes en matière de valeurs mobilières. Les énoncés prévisionnels sont basés sur les croyances, les estimations et les opinions de la direction en date de leur publication et Century ne s'engage nullement à les mettre à jour si ces croyances, estimations ou opinions devaient changer, sauf lorsque les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Les investisseurs sont prévenus de ne pas attribuer de certitude excessive aux énoncés prévisionnels.